



## Liste des délibérations soumises au vote lors du Conseil Municipal du 3 avril 2025

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, les points suivants ont été abordés lors du Conseil Municipal du 3 avril 2025.

### Ordre du jour :

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 :**

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Délibérations à adopter :

#### **1. Compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire prend acte des décisions signées par le Maire en vertu de ses délégations.

#### **2. Création d'un nouveau bâtiment du stade - Autorisation de dépôt et de signature du permis de construire du nouveau bâtiment du stade par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » en date du 31/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de permis de construire au nom de la commune pour le projet exposé ci-dessus ainsi que tous les documents s'y afférant.

#### **3. Création d'un nouveau bâtiment du stade – Demande de subventions au Conseil départemental**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur KAPHAN Régis, Adjoint au Maire délégué aux « finances, budget et marchés publics », après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 31/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter les subventions les plus importantes possibles au Conseil Départemental pour le financement du projet de création d'un nouveau bâtiment du stade, autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes et documents afférents à la présente délibération.

#### **4. Réseau MEDIATEM - Convention de partenariat des Médiathèques de l'Estérel**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Mme DIAFERIO Juliette Conseillère municipale, après avis de la commission « Vie associative, Culture, Jeunesse et Sports, Transports » en date du 31/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention de partenariat constitutive de l'entente intercommunale « Les Médiathèques de l'Estérel – MEDIATEM », qui se substitue à la convention approuvée par délibérations respectives en date des 16 novembre 2023 (pour la Commune des Adrets de l'Estérel), 27 novembre 2023 (pour la Commune de Fréjus) et 29 novembre 2023 (pour la Commune de Saint-Raphaël), précise que la durée de cette convention est d'un an renouvelable tacitement deux fois à partir de la signature des différentes parties, autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ainsi que

tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dit que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

#### **5. Réseau MEDIATEM –Les Médiathèques de l'Estérel - Approbation du budget 2025**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Mme DIAFERIO Juliette Conseillère municipale, après avis de la commission « Vie associative, Culture, Jeunesse et Sports, Transports » en date du 31/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget prévisionnel de l'entente intercommunale « Les Médiathèques de l'Estérel – MEDIATEM » pour l'année 2025, 88 373 euros, selon détail annexé à la présente, autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dit que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

#### **6. Réseau MEDIATEM –Les Médiathèques de l'Estérel - Tarifs d'adhésion 2025 - Approbation**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Mme DIAFERIO Juliette Conseillère municipale, après avis de la commission « Vie associative, Culture, Jeunesse et Sports, Transports » en date du 31/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs harmonisés d'adhésion aux médiathèques des communes membres de l'entente intercommunale « Les Médiathèques de l'Estérel – MEDIATEM », tels que joints en annexe à la présente, dit que ces tarifs harmonisés d'adhésion seront appliqués, sans modification, pendant une période minimale de trois ans et dit que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

**Fait aux Adrets de l'Estérel,**

**Le 7 avril 2025**

**La secrétaire de séance,  
BESSOUDO Vanessa**



**Le Maire,  
KLINHOLFF Jean-Pierre**

**Pour le Maire empêché**

